

La Mutualité de La Réunion sanctionnée pour non-respect d'engagements

Publié le 20 février 2020

La Mutualité de La Réunion (MR) est sanctionnée pour ne pas avoir respecté une partie des engagements pris devant elle visant à prévenir toute confusion entre les produits d'assurance obsèques proposés par la MR et les prestations funéraires proposées par une coopérative de pompes funèbres qu'elle a créée.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

du 20 février 2020

[Lire le communiqué](#)